



Commission de
**délimitation des
circonscriptions électorales**
du Nunavut

Appel de présentations publiques

Tous les dix ans, l'Assemblée législative du Nunavut doit créer une commission de délimitation des circonscriptions électorales indépendante et impartiale chargée d'examiner les circonscriptions électorales existantes et de déterminer si elles assurent une représentation effective des Nunavummiut à l'Assemblée législative.

La commission est guidée par la Loi électorale et le mandat établi par l'Assemblée législative. Elle doit tenir compte de facteurs comme la géographie, la façon dont la répartition de la population pourrait changer, les intérêts communautaires, les Inuit Qaujimagatuqangit et d'autres facteurs pertinents pour recommander des changements éventuels aux circonscriptions pour les futures élections territoriales.

Les observations écrites seront acceptées jusqu'au **14 avril 2023**.

Toutes les commentaires à la Commission sont considérées comme des documents publics et doivent être publiées dans le rapport final, y compris le nom de la personne qui soumet le commentaire.

Les membres du public sont invités à envoyer des commentaires à la commission à l'adresse :

www.nunavutboundaries.ca/fr/submissions

Commission de délimitation des circonscriptions électorales du
Nunavut P.O. Box 39, 41 Sivulliq Ave
Rankin Inlet, NU, X0C 0G0
Tél : (855) 265-6776
Courriel : NEBC@elections.nu.ca